

## **Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Claude Farine et consorts intitulée « Agression de la Russie contre l'Ukraine : la Ville va-t-elle prendre en mains l'organisation et l'accueil des exilés ? »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse de la Municipalité relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Claude Farine et consorts intitulée « *Agression de la Russie contre l'Ukraine : la Ville va-t-elle prendre en mains l'organisation et l'accueil des exilés ?* ».

### **1. La Municipalité est-elle prête à s'engager pour une démarche d'information auprès des Nyonnais.es concernant l'accueil éventuel d'Ukrainiens.nes dans notre Ville ?**

La Municipalité n'a pas ressenti le besoin de communiquer tant les médias ont fait le relais. Bon nombre de citoyen-ne-s prennent contact avec la Commune pour, par exemple, offrir des effets. Ces personnes ont été orientées dans un premier temps auprès de la Caravane sans frontières qui a fait un excellent travail. Pour les propositions privées émanant de Nyonnais-es d'accueillir des personnes, elles sont orientées systématiquement vers l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (Evam) qui accompagne et les logeur-euse-s et les arrivant-e-s. Une hotline et un site spécifiques ont été mis en place par le Canton (058 715 11 07 et [www.vd.ch/ukraine](http://www.vd.ch/ukraine)). Ces informations sont relayées sur le site de la Ville de Nyon.

### **2. La Ville peut-elle mettre à disposition des appartements qui pourraient servir dans ce contexte ?**

La Ville de Nyon est propriétaire de 118 logements et message a été donné au Service d'architecture d'informer le Service de la cohésion sociale de tout logement vacant. Précisons que l'Evam peut être intéressée à capter ces appartements et signer des baux, mais que qu'il est seul à avoir l'autorité de décider à quel-le-s réfugié-e-s elle proposera ces biens. Des contacts ont également eu lieu, par l'intermédiaire de la Ville entre la CODHA et l'Evam pour proposer des logements encore vacants au sein du nouvel écoquartier du Stand. Cette démarche émane également des coopérateurs de la CODHA.

### **3. Enfin, vu l'évident besoin d'un lieu d'accueil dans notre ville, la Municipalité a-t-elle l'intention d'accélérer les démarches liées à la création d'un foyer d'accueil pour les migrants à la rue Saint Jean ?**

Vu l'urgence, il est difficile d'accélérer les démarches concernant la parcelle N° 307, en dérogation des cadres légaux cantonaux entre autres. Toutefois, la Municipalité est en lien avec l'Evam pour proposer des terrains qui pourraient accueillir rapidement des constructions modulaires sur notre commune et reste à ce jour dans l'attente d'un retour de celui-ci. Ces démarches pourraient être facilitées par l'application de l'article 28 de la LARA (Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers) qui peut prévoir des dérogations temporaires en situation d'urgence.

### **4. Comment la Municipalité compte-t-elle soutenir les associations locales actives dans le domaine de l'intégration et celles dans les biens de première nécessité pour les personnes dans le besoin ?**

Rappelons que l'organisation de l'accueil de migrants est uniquement de compétence cantonale. Par le Service de la cohésion sociale et la Déléguée à l'intégration de la Ville, notre administration est en

contact continu avec l'Evam et les structures nyonnaises ou régionales actives dans le domaine de l'intégration (le Lieu-dit, Free Ukraine, la Caravane sans frontières et la Soliderie). Plusieurs actions sont mises en place comme l'organisation de cours de langue et des cafés contacts par exemple.

Il faut toutefois prendre aussi en compte qu'il est important de laisser souffler les personnes qui arrivent de cette zone de guerre.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia